

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 27 Janvier 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/01/18

<p>Date Convocation 20/01/2026</p> <p>Date Affichage 20/01/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>04</td></tr><tr><td>- absents</td><td>07</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 27 Janvier Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Sophie FERRY, Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Manuella AUGEREAU, Valérie AURIAUX et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 7 : Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL, 38 IMPASSE DE FAUX GIROSE (LOTISSEMENT DE KER BORN) : LOT N° 1 / M. RICOLLEAU KEVIN & MME CHARLOTTE BERNARD

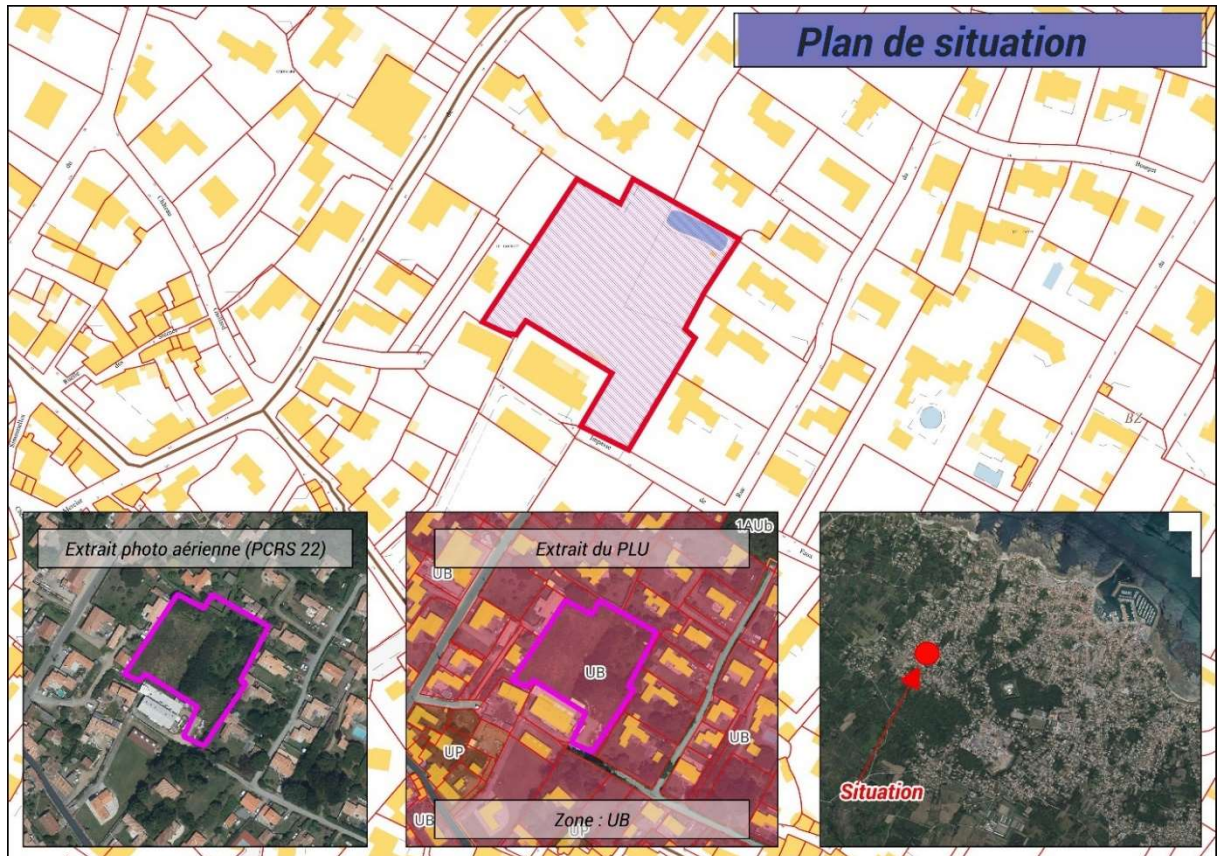
Rapporteur : Isabelle CADOU

Cette délibération vient modifier la délibération DEL/NN/10/07/143 du 10 juillet 2024. Cette modification ne concerne que l'acquéreur. Initialement seul M. RICOLLEAU Kevin était acquéreur. Aujourd'hui Mme Charlotte BERNARD acquiert également.

La Commune, afin faire face aux tensions importantes quant à l'accès au logement pour une population aux revenus moyens et modestes, au regard de l'évolution des prix fonciers et immobiliers constatés, s'efforce de permettre l'accès à la propriété.

Un projet de lotissement, porté par un promoteur privé, n'avait pas abouti. La Commune a alors fait le choix de reprendre le portage du projet (en le modifiant quelque peu) pour satisfaire les acquéreurs en attente.

Aujourd'hui, il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour la cession d'un des neuf biens (2 étant conservés par la Commune) situé dans ce lotissement.



Plan de situation

Description du bien :

Référence cadastrale : 113 BZ 372

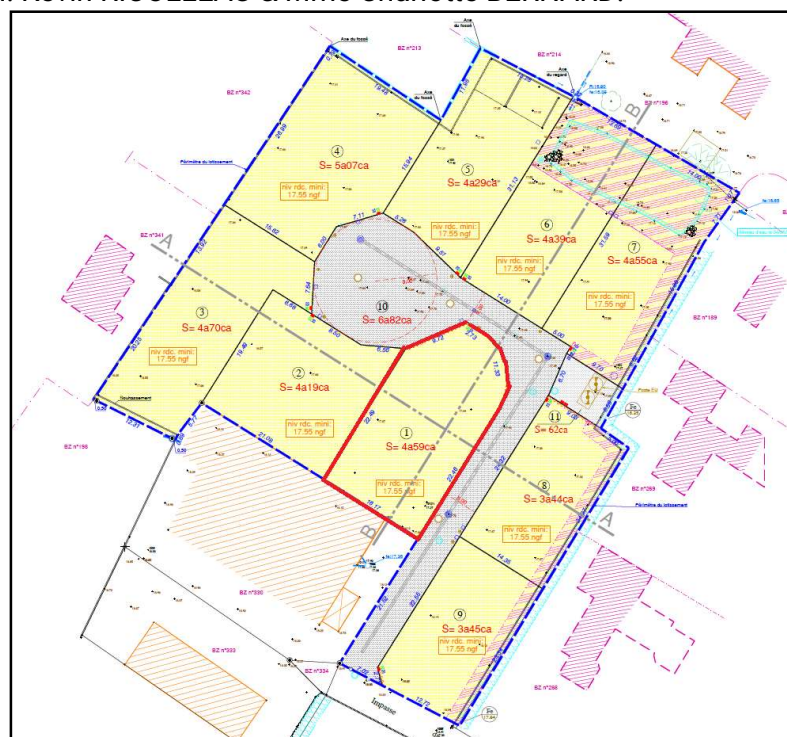
Superficie : 458m² ;

Prix de cession (net vendeur) : 97.554,00 € ;

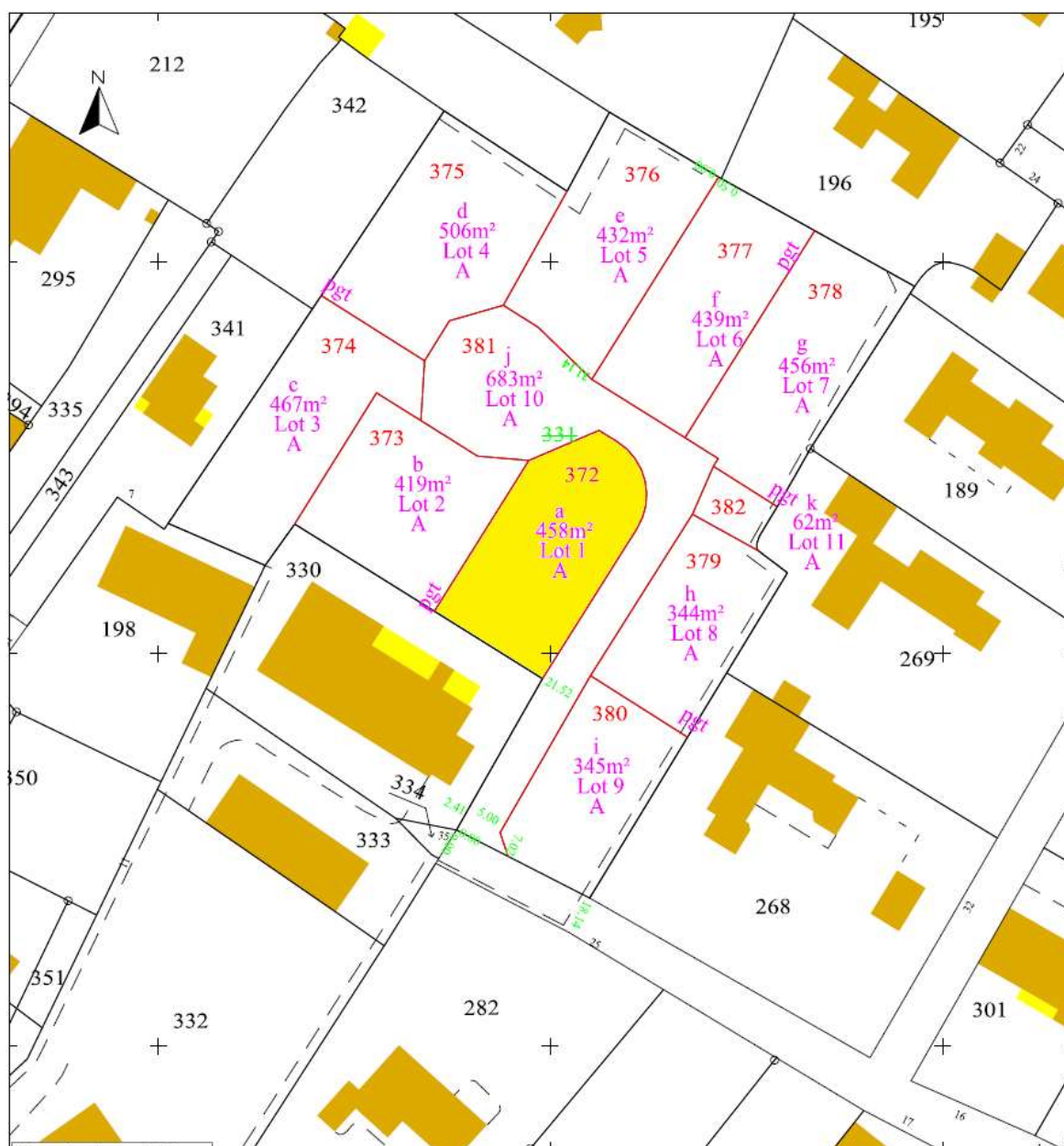
Adressage : 38 impasse de FAUX GIROSE ;

Zonage Plan Local d'Urbanisme : UB.

Acquéreurs : M. Kevin RICOLLEAU & Mme Charlotte BERNARD.



Extrait du plan du lotissement (Lot 1) – avant bornes et surfaces définitives



Plan cadastral à jour

CONSIDÉRANT la reprise du projet initial par la Commune (avec conservation des acquéreurs initialement inscrits),

VU le code général des Collectivités territoriales ;

VU le permis d'aménager PA 08511320C0006 accepté le 23 juin 2020, transféré à la Commune le 4 juillet 2022 et modifié le 15 mars 2024 ;

VU l'avis du service des Domaines référencé 2024-85113-48246 en date du 2 juillet 2024 ;

VU l'arrêté de vente des lots référencé 24/280 en date du 3 juillet 2024 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (20 POUR) :

- ◆ **DECIDE DE CEDER** l'immeuble cadastré 113 BZ 372 - 458m² à M. Kévin RICOLLEAU & Mme Charlotte BERNARD au prix de 97.554,00 €. (*Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par les acquéreurs*) ;
- ◆ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ◆ **DIT QUE SERA INSCRIT** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Lotissement 2026*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU